

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2015

Délibération n° D-2015-269

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/06/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 06/07/2015

Acceptation par la Ville de Niort du legs de Madame Marie
POLEST

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Agnès JARRY

Excusés :

Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Direction Patrimoine et Moyens

Acceptation par la Ville de Niort du legs de Madame Marie POLEST

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Madame Marie POLEST est décédée le 27 septembre 2014. Célibataire, sans enfant, elle a fait toute sa carrière professionnelle à la Ville de Niort : elle y est entrée le 1^{er} avril 1945 et a été admise à la retraite le 1^{er} avril 1984. Elle a occupé plus particulièrement un poste au Bureau d'Aide Sociale (ancien CCAS).

Selon son ancienne voisine et le mandataire judiciaire à la protection des majeurs qui a géré son dossier, elle était très fière de sa carrière professionnelle.

C'est sans doute pour cette raison qu'elle a décidé de faire de la Ville de Niort sa légataire universelle.

La succession se compose de :

Actif immobilier :

- Une maison sise 5 rue Antoine Vignoy (quartier de Saint Florent), actuellement louée. Cette maison est estimée, par le notaire en charge de la succession, à 95 000,00 €.
- Un appartement de 25 m² sis Résidence Beauséjour, 310 avenue de Limoges, actuellement loué. Cet appartement est estimé, par le notaire en charge de la succession, à 26 000,00 €.

Actif bancaire :

- Compte de gestion	319,43 €
- Remboursement cotisation	81,30 €
- Comptes à la Banque Postale (jour du décès)	13 509,16 €
- Compte ouvert à la trésorerie de l'hôpital (au 05/05/2015)	5 949,94 €
- Trois assurances vie (montant total des versements)	83 402,28 €

Le montant total de l'actif s'élève donc à 224 262,11 €.

Passif :

Il correspond à diverses factures (charges courantes, recherches généalogiques, pompes funèbres...) pour un montant total de 4 184,27 €.

Ce legs est assorti des deux charges suivantes :

- répartition du mobilier entre les maisons de retraite, crèches, foyers... Toutefois, le testament date de 1994, depuis, selon le mandataire judiciaire à la protection des majeurs, le mobilier a été vendu lorsque Madame POLEST a quitté sa maison pour entrer à l'hôpital en juillet 2001 ;
- entretien de sa sépulture de famille au cimetière nouveau de Saint Florent.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir, conformément à l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales :

- accepter le legs de Madame Marie POLEST ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant. La Ville de Niort supportera tous les frais pouvant en découler.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY